



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02-04-2025
L'an deux mille vingt-cinq, à 14h00

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	6
▪ Présents	4
▪ Votants	4
▪ Absents	2
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia absente non excusée
- BALDINI Murielle
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie absente non excusée.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Monsieur BARRIERE Joël à été nommé secrétaire de séance

Date de Convocation : 26-03-2025
Date d'affichage : 26-03-2025

Objet : D-2025-04-05 : Présentation et vote du Budget Primitif 2025.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L,612-1 et suivants et L,2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant le début de l'exercice auquel se rapporte (art,7 de la loi n°82-213 du 2 Mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif
Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à :

AVEC POUR LA VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VOIX POUR

VOIX CONTRE
AR Préfecture
ABSTENTION

006-210601076-20250402-D_2025_04_05-BF
Reçu le 03/04/2025

Adopte le Budget Primitif Principal Commune de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REEL	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	357 531.69€	357 531.69€
FONCTIONNEMENT	305 265.99€	305 265.99€
TOTAL	662 797.68€	662 797.68€

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



AR Prefecture

006-210601076-20250402-D_2025_04_05-BF
Reçu le 03/04/2025